



14 octobre 2014

## Synthèse de la journée inter-associative d'échanges et de mobilisation

### « Les associations face à leur avenir »

Au total, 93 réseaux nationaux et régionaux ont répondu positivement à l'appel de cette journée d'échanges et de mobilisation intitulée « Les associations face à leur avenir » qui a eu lieu vendredi 3 octobre 2014 à l'AGECA (Paris 11<sup>e</sup>) - [Voir liste des présents à la fin du document]

#### Deux conceptions du monde associatif (introduction)

Le Collectif des Associations Citoyennes (CAC) est né en 2010 pour lutter contre la circulaire dite « Fillon » qui, dans son contenu, réduisait les associations à de simples opérateurs économiques. Le recours déposé alors auprès du Conseil d'État a été rejeté pour des raisons de forme, mais la mobilisation lancée a permis de faire un travail de fonds sur la question du partenariat entre associations et pouvoirs publics.

Le Collectif est donc resté sur cette idée d'être **une cellule de veille juridique et d'alerte pour le mouvement associatif**, en étant attentif à l'ensemble des dispositions qui ont un impact sur les associations citoyennes<sup>1</sup>, et d'interpeller les décideurs politiques et les associations elles-mêmes quand cela est nécessaire.

C'est dans cette optique que le CAC a initié, en 2013, l'appel « Non à la disparition des associations » qui faisait suite à des coupes budgétaires importantes.

Parallèlement à cette mobilisation, et à l'invitation de la CPCA, le CAC a participé à la rédaction de la nouvelle charte d'engagements réciproques entre l'Etat, les associations et les collectivités territoriales et à la mise au point d'une définition légale de la subvention.

Plus récemment, le CAC a étudié différents textes législatifs :

- d'une part le projet de loi sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), qui consacre le rôle marchand des entreprises associatives mais qui, par ailleurs, entérine la définition légale de la subvention comme une action discrétionnaire d'une autorité publique ;
- d'autre part, le projet de loi sur la réforme territoriale actuellement en cours de discussion, et le projet de loi de finances et ses conséquences en matière de restrictions budgétaires pour les associations.

A la lecture de ces textes et des annonces de baisse de dotation du gouvernement, le CAC a estimé qu'il était nécessaire d'interpeller l'ensemble du mouvement associatif car ces mesures vont avoir un impact majeur dans les 2-3 années à venir alors que les décisions se prennent aujourd'hui. A tous niveaux, on s'apprête à réduire les moyens des associations de manière drastique. **Les conséquences en termes de disparition d'associations, de suppression d'emplois associatifs et de précarisation des actions sont absolument désastreuses pour la société toute entière.**

A la lecture de ces analyses, nous avons diffusé le communiqué « Défendons nos associations ! ». Le titre était mal choisi car au fond, **l'idée n'est pas de défendre nos associations mais la multitude d'actions mises en œuvres par les associations dans les villes et les territoires.**

La restauration et le développement du lien social, du vivre ensemble, de la solidarité, la lutte contre les discriminations et la défense des droits, la culture, le sport, l'éducation populaire, la défense de

<sup>1</sup> Précisé en début de 2de page, et page 4 sur le sujet de la labellisation.

l'environnement sont des actions nécessaires à toute démocratie. Or ces actions font l'objet d'attaques continues depuis plusieurs années au travers des politiques publiques mises en place.

Bien sûr, ce ne sont pas toutes les associations qui sont menacées. Le CAC est convaincu que dans l'ensemble, la soif d'agir des citoyens reste intacte et qu'il y a de bonnes raisons de garder espoir. L'analyse globale que nous portons - qui n'est pas nouvelle et que l'on voit se renforcer depuis quelques années - **c'est que se dessine progressivement deux conceptions de la vie associative :**

- Une première qui considère avant tout une association comme une initiative citoyenne, **avec un mode de gouvernance démocratique et participatif**, qui part de la volonté d'un collectif bénévole et **dont la finalité est de contribuer de manière autonome et non lucrative au bien commun.**
- Une seconde qui assimile les associations à des opérateurs économiques, chargés de mettre en place toute une gamme d'activités et de services, d'intérêt général ou non<sup>2</sup>. Ces entreprises associatives doivent trouver des moyens, quels qu'ils soient, pour développer leur activité, dans un contexte de raréfaction inéluctable des financements publics.

**Or, pour le CAC, c'est parce qu'elles ont un rôle démocratique déterminant et qu'elles contribuent à l'intérêt général et au bien commun que les associations doivent être soutenues par la puissance publique. Les solutions compensatoires qui sont vantées telles que le mécénat, le crowdfunding, l'injonction à la mutualisation (au sens de concentration), ne peuvent être des solutions adaptées ni à toutes les associations, ni à leur finalité.**

Une offensive idéologique se développe aujourd'hui, disant « c'est comme ça, il n'y a plus de sous, on ne peut rien y faire, il faut trouver d'autres solutions (sous-entendu dans le marché) ». Cela a conduit un certain nombre d'associations à se tourner majoritairement vers une marchandisation de leurs activités alors qu'elles ne le souhaitaient pas forcément. Nombreuses sont ces associations qui aujourd'hui mesurent les conséquences de ces changements de « modèles économiques » en termes de perte de sens et d'utilité sociale.

Face à ce « There is no alternative », le CAC affirme que des solutions existent, et qu'il est nécessaire de les porter haut et fort. C'est bien l'enjeu de cette journée de mobilisation : comment construire un avenir pour les associations qui ne renoncent pas agir librement au service de la société ? Quelles actions communes peut-on mettre en place dès demain ?

### ***Un constat partagé : contribuer à la construction d'un modèle de société à finalité humaine***

Avec la remise en cause des libertés associatives, ce sont la démocratie et le lien social qui sont visés. Notre enjeu commun est de construire un modèle de société solidaire, à finalité humaine, durable et participative à l'échelle locale, nationale et européenne. Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur les pratiques de terrain qui préfigurent l'existence de la société que nous voulons. Il est fondamental de reconnaître le droit des citoyens de s'associer autrement que dans des logiques de marché et donc de poser les limites à leur extension actuelle.

Cela exige une action dans la durée.

Dans ce cadre le CAC peut jouer un rôle de catalyseur. Il entend s'ouvrir, échanger et confronter ses analyses avec l'ensemble des acteurs : associations (locales, réseaux, coordinations), structures de l'économie sociale et solidaire, syndicats, partis politiques, gouvernement, citoyens, laboratoire de recherche, etc.

## **Les ateliers de la matinée**

### ***1- Conséquences des restrictions budgétaires et de la réforme territoriale***

- *Comment sensibiliser les associations et les citoyens sur des restrictions budgétaires et la réforme territoriale ?*
- *Quelles propositions à court terme ?*

**L'essentiel en quelques phrases :** Les thèmes qui font débat : les transformations que vivent les associations via les modifications législatives, les restrictions budgétaires et l'organisation territoriale qui éloigne la démocratie participative.

- mobiliser plus largement avec un discours plus explicite du CAC, plus pédagogique, et qui ne fait pas trop peur, une analyse recentrée sur les valeurs, le quotidien et les apports des associations ; Idée d'une « mallette » pour outiller toutes les associations locales ;

<sup>2</sup> Dans cette conception, qu'importe le projet pourvu qu'on ait l'emploi !

- Relégitimer le rôle des militants associatifs qui ont parfois eux-mêmes perdus le sens de leurs actions et ont du mal à dépasser le simple caractère « de services aux populations » rendus par les associations (exemple : « je ne donne pas des cours d'informatique bénévolement ; je réduis la fracture numérique et permets aux aînés de conserver un lien avec leur famille ») ;
- Recenser ce qui se fait déjà au sein des réseaux en matière de sensibilisation et de diffusion d'information sur les différents sujets ;
- Formuler des amendements sur la démocratie participative dans le cadre du projet de loi actuellement en discussion. Ci ceux-ci risquent de passer inaperçus en raison du focus des élus sur la question des départements et des régions, il faut d'ores et déjà signaler ces oublis ;
- travailler à une loi spécifique sur la vie associative et la participation citoyenne (profiter de l'hypothèse d'un projet de loi 2016 sur ce sujet pour faire reconnaître le rôle historique des associations, leur apport à la société, etc.) ;
- comment s'impliquer dans les espaces et les instances de la démocratie participative ;
  - Deux questions à approfondir :
    - Les modèles socio-économiques des associations
    - Identifier comment les associations réussissent à amortir les effets de la crise et des baisses de financements publics

« On ne peut pas municipaliser la vie sociale... » ; « Au-delà de la destruction d'emplois, c'est bien sur le terrain idéologique que la bataille est en train de se perdre ».

Ceux qui seront les plus touchés sont ceux qui ne sauront pas se mobiliser, faire du bruit.

## 2- *Quelles mesures législatives et réglementaires*

- *Quelles mesures législatives et réglementaires, quelles décisions françaises et européennes sont nécessaires pour sécuriser les associations en tant que piliers de la démocratie et de la participation citoyenne ?*
- *Faut-il aller vers une loi reconnaissant le rôle des associations en tant que pilier de la démocratie ?*
- *Quels modes de financements publics pour des projets associatifs tournés vers le bien commun ?*

**L'essentiel en quelques phrases : Les thèmes qui font débat :** se faire connaître positivement ; résister aux remises en cause ; les associations peuvent constituer un contre-pouvoir démocratique. **Comment y arriver :**

- travailler au niveau des collectivités ;
- poser des espaces de dialogues sur la construction des politiques publiques, sortir du système bilatéral ;
- s'appuyer sur la Charte d'engagement réciproque ;
- obtenir la simplification administrative ;
- travailler sur la circulaire ;
- la loi de 1901 doit être respectée (ne pas la dénaturer) ;
- peut être faire une loi pour faire reconnaître un faisceau de critères autour de la notion de services non-économiques d'intérêt général ;
- réfléchir à la stratégie 2020 de l'Europe pour une Europe basée sur les droits fondamentaux avant le marché ;
- ne pas se laisser fonctionnariser ;
- arrêter de mettre les associations en concurrence.

« Nous devenons des bureaux d'études low cost ! » ; « parole d'un jeune : je me suis fait bénévoler ».

Travailler à sécuriser et développer nos démarches citoyennes en se faisant reconnaître de manière positive, en s'appuyant sur un faisceau de critères qui investit le principe démocratique et prend en compte la diversité des démarches.

## 3- *Quelles évolutions internes sont nécessaires pour retrouver le sens associatif ?*

- *Quels modes de participation de tous, comment favoriser un fonctionnement réellement non lucratif avec un large appel au bénévolat et une démocratie interne ?*
- *Quelles sont les alternatives aux modes de gestion entrepreneuriale ?*

**L'essentiel en quelques phrases : Les constats :**

- manque de participation du public ;
- la professionnalisation des associations a aussi pour conséquence une attitude consumériste des publics ;
- manque de communication locale ;
- les appels d'offre et appels à projets (qui sont majoritairement des appels d'offres déguisés) engendrent la concurrence ;

### **Les propositions :**

- Mutualiser les outils techniques et administratifs ;
- que les bénévoles soient sur les Projets, non pas sur la gestion ;

- refus de la concurrence en refusant les appels d'offre [certaines associations l'on fait] ;
- mettre en avant des pratiques de démocratie participative et les diffuser (cf. les réseaux des Ecoles de Citoyens) ;
- diffuser / faire connaître les opérations innovantes au niveau national ;
- ne pas rester enfermé dans sa bulle ;
- distinguer la grosse association devenue une entreprise et la petite qui survit difficilement ;
- construire ensemble les politiques publiques.

Il faut repenser la vie associative !

#### 4- *Quelles actions communes ? Quelles formes de mobilisations ?*

- *Comment et pourquoi les associations peuvent agir ensemble maintenant et dans les prochains mois ? Quelles actions communes, quelles formes de mobilisation ?*

**L'essentiel en quelques phrases : La position adoptée** : il faut défendre un autre modèle de société : éducation populaire, démocratie, citoyenneté.

- Pétition pour élargir la base ;
- Actions spectaculaires et joyeuses, notamment pour toucher aussi les médias ;
- Chercher des alliances partenariales ;
- Pratiquer la « désobéissance associative » face à la complexité administrative pour les associations ;
- Campagne de communication dans les réseaux et les médias.

**Les questions** : Qui fait quoi, quand et comment ? Avec quels moyens et quel budget ? (mutualisation)

Qui représente-t-on ? Comment passer de la parole individuelle à la parole collective, avec quel mandat ?

« Pas de rapport de force sans prise de conscience individuelle et collective » ; « nous défendons la capacité pour le peuple de fonder son action en s'associant ».

Il faut des mobilisations à la fois nationales et locales pour développer une prise de conscience à grande échelle.

## Orientations

Plusieurs orientations pour l'action commune ont été précisées :

### *Se rassembler contre les restrictions budgétaires*

Avec la signature de la Charte d'engagements réciproques le 14 février dernier, l'Etat et les représentants des collectivités territoriales ont reconnu l'apport déterminant des associations à la vie démocratique et à la cohésion sociale. Le Premier ministre a même décidé de mettre en avant le rôle essentiel du monde associatif en décrétant 2014 "année de l'engagement associatif".

Malgré ces grands discours officiels, l'année 2014 aura, au contraire, été marquée par un recul considérable du soutien public à la vie associative :

- **réduction des dépenses publiques en 2015-2017**, d'une ampleur inédite, qui va entraîner, si rien n'est fait pour la compenser, la diminution d'un tiers des financements publics aux associations (État, collectivités, caisses d'assurances-maladie, CAF, etc.) à l'horizon 2017 ;
- **projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République**, qui risque d'asphyxier plus encore les associations locales et de fragiliser la démocratie de proximité dès lors que les associations n'auront plus qu'un seul financeur public ;

Toutes ces mesures se traduiraient, si rien n'est fait, par des millions de personnes exclues des activités proposées par les associations, par la perte de centaines de milliers d'emplois, et par une disparition accélérée des associations. Remettre en cause le rôle des associations dans la démocratie et le pouvoir d'agir des citoyens ne peut que favoriser la violence et la désespérance civique.

### *Recentrer le message du CAC sur les valeurs et le positif*

Tout en continuant à réaliser un travail d'analyse et d'alerte sur les risques des décisions actuelles, le Collectif doit développer un discours davantage centré sur **les valeurs du mouvement associatif et ses apports à la société**. « Nous défendons le droit des citoyens de s'associer pour agir ensemble de façon non marchande ». Ce message doit souligner la créativité des associations sur le terrain, qui répondent de façon efficace, adaptée et participative à d'innombrables besoins qui ne seraient plus satisfaits si ces associations

venaient à disparaître. Pour mobiliser positivement, il faut montrer qu'il existe des alternatives<sup>3</sup>. Un message qui n'insisterait que sur l'imminence de la catastrophe sans tracer de perspectives ne ferait qu'alimenter l'angoisse sociale. Cela est très dangereux dans la période actuelle, car de tels messages renforcent le fatalisme et l'emprise du Front National. C'est pourquoi nous devons en permanence souligner que la situation actuelle est porteuse à la fois de dangers et d'espoirs, en montrant de nombreux exemples de réalisations associatives, pour ne pas se laisser enfermer par les médias dominants dans la seule perspective des suppressions d'emplois.

### *Faire converger les diverses actions*

Plusieurs formes d'action sont nécessaires, les unes de nature juridique ou administrative, d'autres pour informer, mobiliser, manifester. On ne peut pas choisir une seule forme d'action.

Chaque réseau mène des combats qui lui sont propres (prison, environnement, culture, social, homophobie, etc.). Le CAC doit favoriser une solidarité pour que chacun soutienne, à la mesure de ses moyens, les luttes des autres quand elles se réfèrent à des valeurs communes (inscrites dans la charte de principes du CAC). Des démarches similaires sont initiées au niveau local lorsque les membres d'un collectif local soutiennent une association en difficulté.

Cependant, les associations ne peuvent espérer l'emporter seules. Des convergences et solidarités sont nécessaires, qui peuvent se traduire par des actions communes sur tel ou tel point, sans forcément être d'accord sur tout. C'est pourquoi il est important de participer à des actions communes telles les combats menés par l'Appel des Appels ou contre le projet de grand marché transatlantique Europe/USA, auxquels le CAC s'est associé.

### *Le CAC est un collectif de veille, d'alerte, de soutien et de mobilisation. Ce n'est ni un syndicat ni une coordination associative*

Le CAC est une structure provisoire qui a vocation à disparaître quand les problèmes qu'il soulève seront résolus (mais cela peut prendre un certain temps). Il ne **défend par des boutiques associatives, mais des formes non-marchandes de réponse aux besoins essentiels de la société**. Il s'est créé en réaction à la marchandisation des associations. Il reste une cellule de veille et d'alerte et n'a pas vocation à devenir une énième coordination. Cela signifie qu'il est un outil au service d'une cause et non une fin en soi. Sa légitimité est liée à la force de son message et de ses propositions et à l'écho qu'ils rencontrent, plus qu'à des mandats formels. Ses représentants sont mandatés par leur organisation pour débattre et participer à une réflexion commune, puis porter dans leur structure cette réflexion et les propositions d'action élaborées collectivement.

## **Actions dans les prochaines semaines**

### *Une pétition/Appel sur Internet*

Il y a accord pour lancer très rapidement une pétition ou un appel élargi sur Internet, s'adressant à toutes les associations qui refusent la logique d'une société de marché et veulent participer à une démocratie réellement participative. Elle / il pourra être signé-e par les individus et par les associations qui le souhaitent. Un texte basé sur les échanges de cette journée sera rapidement proposé aux participants et excusés.

### *Ecrire aux députés*

Écrire aux députés pour demander que les compétences associatives soient les compétences partagées et demander que les choix budgétaires assurent un financement stable et garanti aux actions associatives répondant à certains critères liés notamment aux secteurs les plus exposés par la politique d'austérité.

### *Manifestation devant l'Assemblée*

Le CAC doit entreprendre des actions spectaculaires, joyeuses, en prévenant les médias, relayées par des manifestations devant la préfecture pour les départements qui le peuvent.

Dans un premier temps, il est proposé d'aller très rapidement manifester contre les choix du budget 2015 et de la programmation 2015-2017 devant l'Assemblée nationale, et devant les préfectures pour les associations qui peuvent manifester localement. Des idées de flash mob, pour signifier la mort des associations, et de mur

---

<sup>3</sup> Ce travail est amorcé dans le livre « Des associations citoyennes pour demain » pour montrer qu'une société solidaire et participative est déjà présente sur le terrain à travers des centaines de milliers d'actions.

d'images, pour montrer la diversité des actions associatives ont été avancées (à confirmer), avec la remise de la lettre aux députés.

### *Se battre pour amender le projet de circulaire<sup>4</sup>*

Il est nécessaire d'agir rapidement pour amender le projet de circulaire, ce qui suppose de le connaître et de faire pression pour que le sens des propositions rédigées par le Collectif (sur le précédent projet) soit pris en compte. Pour cela nous pourrions, après la réunion du 15 octobre avec le cabinet de Patrick Kanner, (ministre chargé de la vie associative) :

- organiser rapidement une réunion avec un certain nombre de réseaux ou de coordinations associatives, pour mettre sur la table nos amendements et voir s'ils peuvent être partagés ;
- aller discuter avec Bercy à partir d'un dossier solide, à constituer, pour affirmer notre démarche, comme l'a fait l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles) il y a quelques années.

## **Actions du dernier trimestre 2014**

### *Préparer une campagne de communication et de mobilisation*

Poursuivre la campagne de communication, en élargissant les messages sur les valeurs, les exemples positifs, les réalisations exemplaires qui sont menacées par le plan de rigueur. Un plan de mobilisation est nécessaire, à construire comme un projet, à partir d'un diagnostic, avec des objectifs, des échéances et des messages.

Des actions créatives peuvent être entreprises pour faire connaître la richesse et la diversité des actions associatives (des vidéos pour témoigner de la créativité des associations).

### *Un dispositif de mutualisation des alternatives pour favoriser des réponses non-marchandes aux besoins et aux attentes*

Le dispositif de mutualisation des alternatives n'est pas un observatoire statique, mais un **outil de connaissance et d'échanges des pratiques et de mise en réseau**, afin de renforcer la construction de réponses non-marchandes aux besoins et aux attentes essentielles des citoyens et des populations<sup>5</sup>. Il s'appuiera à la fois sur les informations fournies par chacun des réseaux et sur les échanges au niveau local. Le premier objectif est de mettre en mouvement ceux qui veulent entreprendre en s'associant. Il doit pour ce faire favoriser la mutualisation des pratiques et leur mise en réseau à partir de l'observation de projets exemplaires. Une attention particulière devrait être portée aux nouvelles formes d'organisation et d'engagement associatif, ainsi qu'aux actions pour lesquelles les citoyens trouvent des moyens par eux-mêmes. La mutualisation a aussi une dimension d'entraide au niveau local, quand une association est en difficulté.

Ces informations seraient mutualisées au plan national afin de capitaliser les méthodes et les expériences, et de montrer à l'opinion et aux décideurs la diversité et l'utilité sociale des actions associatives.

### *Débat autour d'une loi complémentaire, pour sécuriser le rôle des associations dans la démocratie et clarifier les critères*

Approfondir le travail sur les dispositions législatives ou réglementaires à promouvoir, en complément de la loi 1901, sans toucher au droit de s'associer, afin de définir et protéger la contribution des associations à la démocratie, dans des termes qui ne soient pas partisans.

La discussion doit se concrétiser par la définition d'un faisceau d'indices et non par une labellisation des associations citoyennes :

- **non lucrative effective** : l'activité ne se traduit pas par l'accumulation des profits ou des parts de marché ; l'économie est un moyen pour répondre aux besoins sociétaux affichés dans le projet (ceci est plus restrictif que le « non partage des bénéfices » demandé habituellement) ;
- **critères d'utilité sociale** : réponse à des **besoins sociétaux** (respect des droits fondamentaux, développement durable global et participatif, lien social ou épanouissement des personnes) ;

<sup>4</sup> Circulaire en préparation remplaçant celle dite « Fillon » du 18 jan 2010 relative aux relations entre les Pouvoirs Publics et les associations

<sup>5</sup> On peut s'appuyer sur l'expérience de la Banque d'exemples de RECIT.

- **projet associatif autonome**, faisant largement appel au **bénévolat**, avec une réelle **indépendance** vis-à-vis des pouvoirs publics et de toute entreprise capitaliste ; **solidarité** avec les salariés et les adhérents de l'association, le territoire, avec la société et les générations futures ;
- pratiques et **fonctionnement interne** cohérents avec les valeurs de solidarité affichées (participation démocratique, gestion des salariés dans le respect du droit du travail, parité hommes-femmes, lutte contre les autres discriminations, échelle des salaires,...).

### *Lancer la promotion des chartes d'engagements réciproques*

Les chartes d'engagements réciproques constituent des outils pour répondre aux enjeux locaux, en favorisant le développement de logiques non-marchandes, en lien avec différents partenaires. Il est nécessaire d'articuler les chartes d'engagements réciproques et l'élaboration de projets de territoire co-construits. Cela va de pair avec la promotion des conseils de la vie associative, et la mise à disposition de lieux d'exercice de la participation citoyenne prévue par les amendements à la réforme territoriale<sup>6</sup>.

*[Il faudrait rapidement pouvoir disposer d'un document d'appui aux initiatives locales afin d'aller au-devant des collectivités pour proposer de telles démarches dès le début de la mandature.]*

## **Actions à moyen terme**

### *Préparer un printemps des associations citoyennes*

Il a été décidé d'organiser un nouveau printemps des associations citoyennes, afin de :

- mettre en réseau des initiatives locales pour favoriser les échanges d'expériences et la mutualisation au niveau local, et créer une culture commune,
- mobiliser les associations pour refuser leur inacceptable disparition et peser sur les décisions,
- informer largement la population et les associations, développer une prise de conscience à grande échelle,
- favoriser l'essaimage des prises de conscience, en s'appuyant sur les analyses du collectif et les pratiques de résistance,
- renforcer une volonté commune afin d'avoir le poids nécessaire pour dialoguer avec les élus.

La préparation du printemps des associations citoyennes doit commencer dès maintenant, afin de se donner le temps de bâtir des propositions et des actions. Ce temps fort pourra se traduire par des manifestations, des soirées débats, des rendez-vous des initiatives citoyennes (d'associations, de collectivités, de SCOP,...).

### *Agir au niveau européen*

Une action dans la durée est nécessaire auprès des instances européennes pour :

- faire reconnaître les services d'intérêt général non économique,
- faire reconnaître les associations comme expression démocratique de la société civile organisée (ou des citoyens). Cela ne signifie pas uniquement la reconnaissance d'un statut d'association européenne pourtant indispensable,
- analyser et dénoncer la complexité de l'utilisation des fonds structurels et faire en sorte que le gouvernement et le parlement européen demandent leur simplification.

Il est pour cela nécessaire de mieux connaître la diversité des situations nationales, afin de situer la spécificité française par rapport à la réalité des autres pays, et de développer des liens avec des forces de différents pays. On peut s'appuyer pour cela sur le travail d'Aline Archimbaud et les ATTAC européens.

### *Analyser le projet d'investissements lucratifs dans le secteur social et établir des liens avec les forces associatives d'autres pays*

Le projet d'investissements sociaux à but lucratif, actuellement étudiée par le gouvernement, vise à dégager de nouveaux secteurs à profit pour le capital privé, en favorisant l'implantation d'entreprises privés qui écrèmeront le domaine social. Les associations resteraient chargées des segments non rentables, les réduisant à faire la charité enlevant ainsi l'essentiel du sens de leur intervention (universalité, démocratie, solidarité et fraternité...). Une fois adoptée, ce dispositif peut s'étendre à d'autres domaines de l'action associative.

Il va dans le sens des dispositions sur « l'entrepreneuriat social » impulsé par la Commission et les instances européennes. Le CAC se propose d'analyser rapidement le contenu de ce rapport intitulé : « Comment et

<sup>6</sup> Il ne semble pas souhaitable de demander aux préfets de promouvoir les chartes, car la prise en main par les préfets ne peut que se traduire par une institutionnalisation et une politique du chiffre (cf. le précédent de la mise en place des pays).

pourquoi favoriser des investissements à impact social » car il jette les prémises d'un nouveau modèle économique dans le secteur social qui détruirait tout lien social en marchandisant les prestations ; la raréfaction des financements publics est un bon prétexte pour livrer ce secteur au privé tout en lui assurant un rendement exorbitant (jusqu'à 14%) garanti par la puissance publique.

Peut-être une action commune pourrait être entreprise, en s'appuyant sur la mobilisation contre TAFTA. Un petit groupe de travail avec Jean-Claude Boual et Françoise Castex doit se mettre en place pour analyser la question.

### *Travailler sur les méthodes de gestion alternatives*

Il serait très utile de mettre en évidence, à partir des pratiques, des méthodes de conduite des projets propres aux associations citoyennes, en distinguant :

- ce qui est commun avec les entreprises : organisation rigoureuse, efficacité dans l'action, sens de la communication ;
- ce qui est spécifique aux associations citoyennes : travail en commun, co construction de l'intérêt général, principe de coopération et non de concurrence, démocratie interne, décisions collectives, référence à des valeurs communes (l'action a un sens), travail multi partenaires, solidarité avec le territoire et les générations futures.

### *Développer les pratiques de mutualisation et de coopération, lutter contre la concurrence entre associations*

Plusieurs participants ont souligné qu'il est nécessaire de lutter contre la mise en concurrence des associations et de mutualiser les outils, les moyens et les projets. Plusieurs pistes peuvent être proposées :

- organiser au niveau local et au niveau national une mutualisation des outils, des moyens et des projets (rendez-vous des initiatives citoyennes, groupes thématiques autour d'expériences similaires, etc.) ;
- faire des réponses groupées ou articulées aux appels d'offres ;
- instaurer des codes de bonne conduite entre les associations, afin de rendre inopportunes les pratiques d'associations importantes qui ratissent les subventions ou les commandes publiques en prenant l'argent aux petites associations, avec parfois l'encouragement des autorités publiques ;
- certains ont proposé de refuser de répondre aux appels d'offres, mais d'autres y sont contraints.

### **Présents** (110 personnes par ordre alphabétique de nom de famille) :

Pascal BAILLEAU –Conf. Nationale des Foyers Ruraux et Féd. Départementales des Foyers Ruraux 31 ; Alain BARBERYE – Conseiller Municipal ; Roland BARBIER –asso Loi1901 ; Claire-Emmanuelle BERRIET –Ressources Alternatives ; Véra BEZSONOFF –FEDELIMA (fédération des lieux de musiques actuelles) ; Daniel BORDOGNA –Culture et Liberté ; Bernard BOSC –réseau féministe Ruptures ; Jean-Claude BOUAL –CELSIG (Comité européen de liaison sur les services d'intérêt général) ; Myriam BOURGAREL –ARC EN CIEL THEATRE Grand Paris ; Jean-Claude BOUTOT –La Vie Nouvelle ; Isabelle BOYER –CAC ; Julian BREUIL –CAE Port Parallèle et CAC ; Françoise BROCHET –ACEPP (Association des collectifs enfants parents professionnels) ; Anthony CANALE –LULU PROD ; Catherine CHABRUN –ICEM-pédagogie Freinet ; Marc CHARBONNIER –IFAC avec 15 stagiaires DEJEPS ; Juliette CHOUPIN –Mairie de Bagneux ; Alban COGREL –UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles) ; Patricia COLER –UFISC ; Luc DE LARMINAT –OPALE ; Monique DENTAL –Réseau Féministe "Ruptures" ; Marie-France DESBRUYERES – maison de quartier Le Moulin ; Jean-Marc DESCHAMPS –CIDEFE ; Jean DEVAUX –ATTAC 19-20<sup>ème</sup> et FSGT ; Anne DEZ –FRAPNA DROME ; Albert DOMENECH –AGECA ; Morgane DOR –UNIOPSS ; Françoise DUMONT –Ligue des Droits de l'Homme ; Félix DUPIN-Meynard –Conseil Général de la Seine-Saint-Denis ; Aurélie DUTOIR –GENEPI (gpt étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées) ; Carine FAVIER –Le Planning Familial ; Marceau FENOY –AGECA ; Gérard FENOY –France Amérique Latine ; Pascal GEIGER –Pour une constituante ; Georges GONTCHAROFF –UNADEL ; Patrick GOSSET –Fondation Jeunesse Feu Vert ; Françoise GREISH –ESAN ESAN-Solidarités ; Yves GUERRE –Arc en Ciel Théâtre réseau national ; Marie-France GUEYFFIER –Féd. Des Centres Sociaux 75 ; Floriane GULA –ARBP (association Rungis Brillat Peupliers Paris 13ème) ; Irena HAVLICEK –AMIS (Alternatives malakoffiotes pour l'initiative solidaire) ; Maurice JAKUBOWICZ –UNRPA Paris /PADAMOQ ; Sandra JOLY –Maison des associations de Montreuil ; Catherine KAPUSTA PALMER –Le Planning familial ; Denis KASILINGAM –SoliCités ; Michel LAGRANGE –ACRO, ASTI14 et CAC de Caen ; Christian LARUELLE –ASSFAM (asso service social familial migrant) ; Vincent LAURENT –Syndicat ASSO ; Samuel LE FLOCH –FNARS ; Thomas LE COLLEY –CAC ; Pauline LEROUX –Conseil Régional IDF groupe EELV ; Christian LOUIS –Conseiller Municipal et Communautaire et ASSOCIATION TERATER ; Bernard LOYE –Le Refuge association nationale ; Damaris MAA MARCHAND –Fédération Initiatives des Femmes Africaines de France et d'Europe ; Annie MAILLET –ACEPP ; Marc MANGENOT –Fondation Copernic ; Bernard MASSERA –Centre social Accueil Goutte d'Or ; Bruno MAUGUIL –Musiques Tangentes ; Benoît MENARD –UNIOPSS ; Michel MERCADIER –C3M centre culturel ; Marie-Paule MICHEL –Groupe local EELV ; Didier MINOT –CAC ; Anne MINOT –CAC ; Elisabeth MONNERAT –



ANPAEJ (*Asso nationale des points accueil écoute jeune*) et PAEJ *la Chapelle* ; Pierrick MONNET –MRJC ; Claire MONOD -*Conseiller régional IDF EELV* ; Christine MONTANER –CNFR et *Fédé Dépt. des Foyers Ruraux77* ; Joëlle MOREL-BARBIEUX –*élue 11ème* ; Philippe NADEAU –*fédé Centres Sociaux 92* ; Bernadette NANTOIS –APICED ; Claire NICOLAS –ADCLJC ; Grégoire OSOHA –*Artisans du Monde (Fédération)* ; Siska PIERARD –CACTUS INITIATIVES ; Jacques PIRAUD –ECLAIREUSES ECLAIREURS DE France ; Joël PLANTET –Lien Social ; Martine PLATEL –ADGVE ; Edgar PRIOUR-MARTIN –GENEPI ; Mathilde ROBERT –GENEPI ; Gilles ROUBY –*Fédé. Rég. Des MJC Pays de la Loire et Collectif Sarthois* ; Daniel ROYER –CAC ; Gilles SERT –*Culture et Liberté* ; Colette SPIRE –CAC et *café philo Ivry* ; Judith SYLVA –*conseil général 93* ; Monique TILHOU –MJC Saumur ; Audrey TORRECILLA –*Mouvement National des Chômeurs et Précaires* ; Assétou TOURET –Association SQUARE ROOT ; Alain TREDEZ –*Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité Lille, GRAINE et CAC NPDC* ; Jacques TRIEF –ARBP ; Bernard VACHERON –CAC ; David-Martin VAILHE –*Com urbaine Grand Lyon* ; Jacques-Henri VANDAELE –MNCP (*Mouvement National des Chômeurs et Précaires*) ; Camille VARIN –FARAPEJ ; François VERCOUTERE –*Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France* ; Maurice WELLHOFF –*Réseau National Ecole et Nature*.

### **Et ceux qui n'ont pu venir (66 personnes par ordre alphabétique de nom de famille) :**

Céline ABISORR –*Cultures du cœur -tête de réseau national* ; Aline ARCHIMBAUD –*Europe Ecologie Les Verts* ; Catherine BEAUMONT –*Peuple et Culture* ; Nadine BECRET –*caves à musiques/école de musiques modernes* ; Philippe BERTHELOT –FEDELIMA ; Olivier BLANC –*Réseau National Ecole et Nature* ; François BOUKHTOUCHE ; Bruno BOURGAREL –ARC EN CIEL THEATRE MIDI-PY ; Clotilde BREAUD –CNLRQ (*comité national de liaison des régies de quartier*) ; Luc BRETEAU –*centre socioculturel François Rabelais* ; Marc CAILLARD –*Enfance et Musique* ; Marie-Dominique CALÇA –CAC ; Amélie CANONNE –ATTAC ; Gaëlle CHARDON –MJC Saumur et au CA FRMJC ; Michel CHAUVIERE –*Appel des appels* ; Céline COUTABLE –*Combo 95 (réseau musiques actuelles amplifiées)* ; Christian DENTAL –*Conseil de Développement de la Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis* ; Julie DESMIDT –FRAAP ; Alain DETOLLE –*Maison inter associative de Millevaches et CAC* ; Claude ESCOFFIER –*Emmaüs Marseille -Pointe rouge* ; Kamel FASSATOUI –*Emmaüs Marseille -Pointe rouge* ; Jean-Luc FAVRE –UNIVERSITE POPULAIRE TARENTEISE VANOISE ; Paul FAYOLLE –*Union Peuple et Culture* ; Sophie FLECKENSTEIN –*France Nature Environnement* ; Laura FONTAINE –*Femmes inter associations Evry-Inter Service Migrants* ; Odile GINOCCKI –*Traverses* ; Thierry GROSJEAN –CAPEN 71 ; Michel GYOMARD –CDVA *côte d'Armor* ; Pierre HENRY –*France Terre d'Asile* ; Bernadette HETIER –MRAP ; Yves JARDIN –*Défense maternités et hôpitaux de proximité* ; Carolle KHOUIDER –CNFR ; Aminata KONE –*Confédération syndicale des familles* ; Gwladys KPOHLO –CMR ; Erika LAROUZE –RECIT ; Francis LE HERISSE –MIDAF ; Alain LEMARCHAND –MJC Saumur ; Clio LEONARD –*Le Refuge association nationale* ; Stéphane LOUKIANOFF –UNADEL ; Jocelyne MALLET –*Canard des Alpagnes et Association Khéper* ; Pierre MALLET –*Association Khéper* ; Alain MANAC'H –*Maison des habitants La Villeneuve* ; Dominique MARTIN FERRARI –*mediapeps/ métamorphose outremers* ; Marie-Pierre MARTINET –*Le Planning familial* ; Jean Claude MAURIN –*Collectif gardois des associations solidaires + ACEE* ; Michel MERCADIER –C3M *centre culturel* ; Franck MICHAUT –RIF *Réseaux en Île-de-France (Confédération des réseaux musiques actuelles en IDF)* ; Pierrick MONNET –MRJC ; Christophe MORVAN –*Fondation sciences citoyennes* ; Yveline NICOLAS –ADEQUATIONS ; Jean-Marie NICOLAS –*Adéquations* ; Alice PAULY –*Cultures du cœur -tête de réseau national* ; Gabriel PENA –DAL ; Virginie PERON –LDH ; Serge PERRIN –MAN ; Sarah PICK –*France Amérique Latine* ; Nicole PICQUART –CNLRQ ; Richard PIERRE –CNLAPS ; Josiane REYMOND –*Association Terrain d'entente* ; Eric RIEDERER –CNLAPS ; Bernard SALAMAND –RITIMO et CRID ; Christine TOME –*C'faire et Collectif gardois des associations solidaires* ; François VERNY –FNATH ; Ibra YALI –C'Pro-G.